

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00995

Numéro SIREN : 831 498 209

Nom ou dénomination : STUDIA DIGITAL

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 2890

**STUDIA DIGITAL**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 500.000 €**  
**Siège social : 14, boulevard Pythagore, 13127 Vitrolles**  
**831 498 209 R.C.S. Salon-de-Provence**  
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**EN DATE DU 17 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 17 mai,

A 11 heures,

La société STUDIA, société par actions simplifiée au capital de 463.890 euros, ayant son siège social 14, boulevard Pythagore, 13127 Vitrolles, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon-de-Provence sous le numéro 518 048 152, représentée par son Président, la société GENVALUE PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 513.770 euros, ayant son siège social 45, rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 829 409 648, elle-même représentée par son Directeur Général, la société FINANCIÈRE RG, société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, ayant son siège social 45, rue de Courcelles, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 140 677, elle-même représentée par son Président, Monsieur Raymond GILLETTE,

Associé unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »), détenant 5.000 actions représentant 100% du capital social et des droits de vote de la Société,

A pris, par la signature du présent procès-verbal (ci-après le « **Procès-Verbal** »), les décisions ci-après se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Directeur Général
- Pouvoirs en vue des formalités

**1<sup>ère</sup> DÉCISION**

*Constatation de la démission du Directeur Général*

L'Associé Unique constate la démission de Monsieur Laurent Zylbersztajn de ses fonctions de Directeur Général de la Société, avec effet au 11 juillet 2022, et décide de ne pas nommer de Directeur Général en remplacement, sans préjudice de toute décision ultérieure en vue de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

**Cette décision est adoptée.**

2ème **DÉCISION**

*Pouvoirs en vue des formalités*

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes les formalités requises.

**Cette décision est adoptée.**

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

---

**Pour STUDIA**  
**M. Raymond GILLETTE**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Gillette', written over a horizontal line.